

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 22 décembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'agents techniques principaux de 2^e classe du ministère de la défense

NOR : ARMH2034709A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 22 décembre 2020 :

I. – Indépendamment des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'agents techniques principaux du ministère de la défense de 2^e classe.

II. – L'organisation de ces concours est à la charge des centres ministériels de gestion (CMG) de Bordeaux, Lyon, Metz, Rennes, Saint-Germain-en-Laye et Toulon.

III. – Le nombre total de postes offerts est fixé à 87 dont 56 pour les concours externes et 31 pour les concours internes, répartis par CMG, par branche d'activité et spécialité, de la manière suivante :

CMG	BRANCHES D'ACTIVITÉ	SPÉCIALITÉS	NOMBRE DE POSTES		TOTAL
			Externe	Interne	
Bordeaux	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	7	4	14
	Maintenance conduite et utilisation des équipements	Imprimerie	2	1	
Total CMG de Bordeaux			9	5	
Lyon	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	5	3	8
Total CMG de Lyon			5	3	
Metz	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	6	3	17
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	3	2	
	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière informatique	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière informatique	2	1	
Total CMG de Metz			11	6	
Rennes	Conduite de véhicule	Conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds	2	2	29
		Conduite de motocycles et de véhicules légers	2	2	
	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	15	6	
Total CMG de Rennes			19	10	
Saint-Germain-en-Laye	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	2	2	15
	Sécurité des bâtiments	Sécurité, gardiennage	2	1	
	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	6	2	
Total CMG de Saint-Germain-en-Laye			10	5	
Toulon	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	2	2	4
Total CMG de Toulon			2	2	
Total concours			56	31	

IV. – 9 postes sont en outre offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

A défaut de candidates ou candidats qualifiés inscrits sur la liste d'aptitude établie par le ministre de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre pour exercer les fonctions d'agent technique principal du ministère de la défense de 2^e classe, les emplois vacants ne peuvent être pourvus qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 242-7 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 242-17 et suivants du même code.

A défaut de candidates ou candidats qualifiés pour exercer les fonctions d'agent technique principal du ministère de la défense de 2^e classe ou en cas de refus des candidates ou candidats, les emplois non pourvus dans les conditions définies à l'article L. 242-7 s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 242-21.

V. – 5 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi du 13 juillet 1983 précitée.

VI. – L'ouverture des inscriptions est fixée au 7 janvier 2021.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

Il est fortement conseillé aux candidates et aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Aucune demande d'inscription hors-délais ou non conforme aux présentes dispositions ne sera prise en compte.

Lors de l'inscription, les candidates et candidats choisissent le CMG au titre duquel ils souhaitent concourir. Le périmètre d'affectation géographique à l'issue du concours pour chaque CMG est fixé conformément au tableau mentionné en annexe.

VII. – Les inscriptions par internet ont lieu du 7 janvier 2021 à 12 heures, au 12 février 2021 à 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur le site des concours, dans l'encart « Votre espace » puis « s'inscrire » à l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

Cependant, cette inscription ne doit pas être effectuée à partir d'un poste équipé ISPT (Internet sur le poste de travail). La candidate ou le candidat utilise sa connexion personnelle ou un poste internet en libre-service (type ALCAZAR), en raison des mesures de sécurité propres au ministère des armées. L'adresse mail utilisée doit être une adresse personnelle.

Pour que l'inscription soit prise en compte, il est impératif que la candidate ou le candidat réalise la procédure jusqu'à l'obtention de la confirmation d'inscription contenant le numéro de « certificat » qu'il doit enregistrer et/ou imprimer et conserver.

Les pièces justificatives et éventuellement, pour les personnes en situation de handicap un certificat médical, daté de moins de 6 mois, délivré par un médecin agréé, et précisant les aménagements nécessaires pour passer l'épreuve, seront téléversés sur le site des concours, au plus tard le 12 février 2021, date de clôture des inscriptions, avant 12 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>.

Le téléversement des pièces jointes est proposé en toute fin d'inscription : les candidates et candidats peuvent terminer leur inscription sans verser ces pièces immédiatement et revenir sur leur dossier via l'encart « Votre espace » puis dans l'onglet « Modifier son inscription en ligne » jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Les candidates et candidats qui ont validé leur inscription peuvent modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions, dans l'onglet « Modifier son inscription en ligne », grâce aux numéros d'inscription et de certificat qui leur sont attribués lors de l'inscription.

Toute modification sur le site d'inscription en ligne doit faire l'objet d'une nouvelle validation. A l'issue de la dernière validation réalisée, la candidate ou le candidat reçoit alors un nouveau courriel rappelant la date et l'heure d'enregistrement de la modification qui est considéré comme seul document opposable.

VIII. – Les candidates et les candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier papier d'inscription par voie postale, jusqu'au 2 février 2021, le cachet de la poste faisant foi, auprès de l'un des CMG dont les coordonnées sont mentionnées en annexe.

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et candidats joignent à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse. Aucune demande de dossier papier par tout autre moyen que la voie postale ne sera prise en compte.

Après avoir rempli, daté et signé le formulaire d'inscription, les candidates et candidats l'envoient accompagné des pièces requises, par voie postale, au bureau recrutement du CMG auprès duquel ils souhaitent s'inscrire, à l'adresse susmentionnée.

La date limite d'envoi des dossiers complets est fixée au 12 février 2021, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier transmis après le 12 février 2021 ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette date ou dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

Toute pièce complémentaire transmise après cette même date n'est pas prise en compte. Tout dossier incomplet est rejeté.

IX. – L'épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne a lieu le 18 mars 2021, dans les centres d'examen créés par les CMG organisateurs.

Le programme des spécialités ouvertes aux concours est déterminé dans le dossier d'information délivré aux candidates et candidats et disponible en ligne sur le site concours civils défense susmentionné.

X. – L'épreuve d'admission des concours externe et interne, comportant une épreuve pratique dont la durée ne peut être inférieure à trente minutes ni excéder deux heures, suivie d'une épreuve orale d'entretien avec le jury, a lieu à compter du 14 juin 2021.

XI. – La composition du jury par CMG organisateur est fixée par arrêté de la ministre des armées.

Le secrétariat du jury est assuré par un agent du CMG organisateur.

XII. – Les lauréates et lauréats des concours doivent accepter l'affectation qui leur est notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonctions.

Ils sont réputés renoncer au bénéfice du concours s'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur est imparti à compter de la notification d'affectation.

ANNEXE

CENTRES MINISTÉRIELS DE GESTION ORGANISATEURS DES CONCOURS EXTERNES ET INTERNES POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

CENTRE MINISTÉRIEL DE GESTION	PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE D'AFFECTATION et adresse postale pour l'envoi des dossiers d'inscription
CMG de Saint-Germain-en-Laye	60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, départements et collectivités d'outre-mer
	Division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, base des Loges, 8, avenue du président Kennedy, BP 40202, 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex
CMG de Metz	02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 62, 67, 68, 70, 71, 80, 88, 89, 90
	Division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement-concours, quartier de Lattre de Tassigny, BP 30001, 57044 Metz Cedex 1
CMG de Rennes	14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76, 85
	Division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement-concours, boulevard Saint-Conwoïon, BP 01, 35998 Rennes Cedex 9
CMG de Bordeaux	09, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 79, 81, 82, 86, 87
	Division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, caserne Nansouty, 223, rue de Bègles, CS 21152, 33068 Bordeaux Cedex
CMG de Toulon	04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A, 2B
	BCRM Toulon, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, BP 33, 83800 Toulon Cedex 9
CMG de Lyon	01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74
	Division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07